

Droits des enfants !

« Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciale de l'État ».

En France, ce droit, prévu par la Convention Internationale des Droits de l'Enfance s'applique aux jeunes qui quittent leur pays pour fuir les guerres, les persécutions ou la misère, car ce sont des enfants ! C'est à ce titre qu'ils doivent être pris en charge par l'Aide sociale à l'Enfance (A.S.E.). Or dans les faits, l'Etat français ne respecte pas les droits des jeunes mineurs non-accompagnés.

Ces jeunes, plusieurs milliers en France, plusieurs centaines en Seine-Maritime et dans l'Eure et plusieurs dizaines au Havre sont confrontés au doute, à la suspicion : leur identité et leur minorité sont dans certains cas remises en cause. Pire, ils peuvent être soumis à des tests osseux douloureux, humiliants et aléatoires (soi-disant pour déterminer leur âge). La négation de cette minorité ainsi que la longueur des démarches ont des conséquences dramatiques pour ces jeunes : leurs droits à un accueil décent et à la scolarité sont bafoués. Ainsi une partie d'entre eux sont contraints de « vivre » dans la rue !

Face à un tel scandale politique et humanitaire un vaste mouvement de solidarité se développe un peu partout en France de Menton à Calais.

Au Havre à l'initiative d'associations comme Des lits solidaires, l'ASHETI et RESF, la mobilisation se développe depuis plusieurs semaines pour accueillir les jeunes et faire respecter leurs droits élémentaires. Trois actions citoyennes ont déjà eu lieu dont une le 18 décembre sous la forme d'une interpellation collective au Conseil municipal du Havre. Face à ces actions, le Conseil départemental 76 (qui est responsable de la gestion de l'ASE) a esquissé un « léger » recul mais contrairement à ce qu'a déclaré son Président dans les colonnes de la presse locale le 22 décembre, rien n'est réglé pour des dizaines de jeunes mineurs non-accompagnés.

Alors que des migrant-es continuent de mourir en Méditerranée, la future loi du gouvernement sur « l'accueil » des étranger-es risque de durcir les conditions de vie des migrant-es ; il est à craindre que certaines dispositions de cette loi ne viennent remettre en cause définitivement les droits de ces jeunes qui ne seraient plus considérés avant tout comme des enfants mais comme des étranger-es soumis-es à une politique de plus en plus répressive.

Les mobilisations (dont la FSU est partie prenante) doivent se poursuivre et s'intensifier très rapidement.

Alain PONVERT, Le Havre.

Une date à retenir :
Stage de l'Ecole émancipée 76/27
le mardi 10 avril, Le Havre
avec la participation de
Laurence de Cock et Laurent Cadreils

Faire de 2018 une année combative !

Les attaques vont pleuvoir en 2018...

Le premier janvier se sont mises en place l'augmentation de la CSG et sa compensation par la diminution des cotisations maladie et chômage. Pour les fonctionnaires, qui ne payent pas ces cotisations, cette augmentation serait compensée par une prime annuelle. Par contre, une grande partie des retraités-es seront directement touchés-es par cette augmentation de la CSG.

Pour les salarié-es du privé, cette « hausse » du salaire net masque que les cotisations sociales sont également du salaire, même s'il est différé. Sous couvert d'augmenter le pouvoir d'achat, nous assistons à une attaque contre la protection sociale telle que nous la connaissons. Les cotisations fléchées et ouvrant des droits sont remplacées par un impôt qui pourrait être réaffecté à d'autres usages. De plus, la gestion paritaire de la protection sociale est également remise en cause puisque l'État, en compensant financièrement, pourra imposer ses choix.

D'autres attaques sont à prévoir à plus ou moins long terme : attaques contre les services publics avec une réduction de 3 % des dépenses publiques, la mise en place de la sélection à l'entrée de l'Université dès la rentrée prochaine, une future réforme des retraites qui fusionnerait tous les régimes en nivelant par le bas...

La future loi sur l'immigration poursuit les politiques restreignant l'accès au droit d'asile en fermant les frontières : ces mêmes politiques qui ont conduit à la mort de 40 000 personnes sur la route de l'Europe depuis le début des années 2000...

... les raisons de se mobiliser aussi !

L'année 2017 a vu la défaite du mouvement social contre les ordonnances réformant le Code du Travail, ce qui n'est pas de bon augure pour la suite...

Mais cette année a vu aussi de nombreuses luttes : le soutien aux migrant-es dans la vallée de la Roya, la grève des livreurs Deliveroo en août, la victoire des salarié-es d'ONET (responsables du nettoyage des gares) après 45 jours de grève, mouvements certes partiels, mais porteurs d'espoir...

Dès maintenant, nous devons informer nos collègues des futures réformes, faire un travail d'explication, pour préparer les futures mobilisations.

Stéphanie RIO, École maternelle Mont Lecomte, Le Havre.

POUR NOUS
CONTACTER

LE HAVRE

veronique.ponvert@orange.fr

stephanie_moi1980@yahoo.fr

ROUEN

annedesj@orange.fr

PONT-AUDEMER

pierre.berche@univ-rouen.fr

LOUVIERS

pascal.adams@wanadoo.fr

philippe.thouement@wanadoo.fr

www.ecoleemancipee.org

Orientation post-bac : une réforme au service du tri social

Le budget dédié à l'enseignement supérieur ne permettant pas de créer les places nécessaires pour accueillir les 40 000 étudiants supplémentaires attendus chaque année, le « plan étudiant » remet en cause le droit à la poursuite d'études supérieures de tout bachelier dans la filière de son choix. L'enjeu pour le gouvernement est de dissuader, voire d'empêcher, les élèves des filières technologiques et professionnelles (c'est-à-dire les élèves issus en grande partie des milieux populaires) de poursuivre des études au delà du baccalauréat.

Cette sélection serait essentiellement dévolue aux enseignants de terminale qui, lors du conseil de classe du 2nd trimestre, devraient donner un avis sur chacune des poursuites d'études envisagées par les futur.e.s bachelier.e.s. La nomination d'un second professeur principal dans les classes de terminales, afin d'« éclairer » les futur.e.s étudiant.e.s sur leur choix d'orientation, revient à demander à ces enseignant.e.s de se substituer aux PSY-EN (dont aucun plan de recrutement n'est prévu). Ainsi, il est regrettable que le SNES-FSU n'ait pas appelé à refuser cette fonction de second PP, considérant que l'attribution d'un 2nd professeur principal était une de ses revendications. Cette absence de consigne laisse les collègues à la merci des pressions des chefs d'établissement pour accepter cette fonction et lance le signal qu'il ne se passe rien de bien grave.

Il est donc urgent que le SNES et la FSU mènent une campagne d'information et de mobilisation de toute la profession sur les enjeux de cette réforme et appellent les personnels à ne pas empêcher la poursuite d'études supérieures des futur.e.s bachelier.e.s.

Cette réforme de l'orientation post-bac n'est, par ailleurs, que le 1^{er} étage d'une fusée qui en comprend deux autres : une réforme du baccalauréat et une réforme du lycée. Le baccalauréat, réduit à la fonction d'un simple diplôme de fin d'étude de l'enseignement secondaire, ne serait plus constitué que de 4 épreuves terminales, les autres enseignements étant évalués en contrôle continu. Il perdrait ainsi sa valeur d'examen national et anonyme puisque bon nombre de critères d'évaluation seraient décidés localement.

Le nouveau lycée « modulaire » prôné par le gouvernement s'inscrit dans la même voie puisque les élèves construiraient eux-mêmes leur parcours de formation. En enfermant très tôt les élèves dans une spécialisation disciplinaire sans possibilité de retour en arrière, le lycée deviendrait encore plus un lieu de tri social, les déterminismes sociaux et scolaires faisant que les élèves des milieux populaires choisissent généralement les formations les moins qualifiantes et par conséquent les métiers les moins rémunérateurs.

Par ailleurs, la mise en place d'un lycée modulaire permettrait au gouvernement de réaliser de nouvelles économies en diminuant une nouvelle fois les horaires d'enseignement disciplinaires, comme le laisse présager la baisse de 20% du nombre de postes aux concours pour la session 2018.

La mobilisation contre cette réforme doit être articulée avec la mobilisation contre la réforme de l'orientation post-bac et celle du baccalauréat sans attendre la pseudo-concertation sur le lycée dont la nouvelle structure est déjà bouclée comme le montrent les « fuites » orchestrées par le ministère depuis quelques semaines.

Stéphane FOURRIER, Lycée Jean Prévost, Montivilliers.

Se mobiliser contre la sélection à l'université !

La première objection, majeure, que l'on peut opposer au gouvernement au sujet de sa réforme sur les modalités d'accès à l'enseignement supérieur, et plus généralement sur les mesures contenues dans le « plan étudiant », c'est qu'il avance masqué. À aucun moment, dans la communication gouvernementale aux lycéen.ne.s, à leur famille, aux enseignant.e.s de lycée ou du supérieur, le gouvernement n'assume la mise en place d'une sélection généralisée pour accéder aux études supérieures. Si certaines organisations comme la FAGE (fédération des associations générales étudiantes) feignent encore de ne pas l'avoir compris, ce n'est pas le cas des syndicats représentatifs comme l'UNEF, le Snesup-FSU ou la CGT qui appellent à la mobilisation contre cette loi dont les premières mesures sont mises en œuvre avant même que la loi soit adoptée.

La publication en décembre par le ministère des « attendus nationaux » permettant d'accéder aux licences universitaires dans les différentes disciplines révèle bien le caractère véritablement sélectif de l'accès à l'université puisque ces attendus sont globalement très exigeants (« très bon niveau » dans la discipline principale choisie). Le niveau du seuil dépendra ensuite du nombre de places que pourront proposer les universités. Or, dans un contexte de pénurie généralisée à l'université, le nombre de filières « en tension » (celles pour lesquelles le nombre de places proposées est insuffisant) augmente d'année en année et certains établissements vont vouloir profiter de cette loi pour restreindre leurs effectifs en première année. Si l'ensemble des mesures ne s'applique pas dès la rentrée 2018 et que la réforme se met en place de façon progressive, c'est bien malgré tout dans un nouveau système que l'on va basculer en lien avec la réforme du lycée et du baccalauréat. L'autonomie, déjà très importante, des universités depuis la LRU en 2007, va s'amplifier et s'articuler avec celle des lycées et le cadre national des diplômes et des formations se réduire d'autant.

Pierre-Emmanuel BERCHE, SNESUP, Rouen.